

travailleurs dont l'emploi est subordonné aux pièces et au matériel expédiés par chemin de fer. La Chambre est donc parfaitement consciente de l'importance de l'affaire.

En outre, la raison pour laquelle nous traversons cette grave crise est, elle aussi, manifeste. C'est la conséquence inévitable des actes du gouvernement. La négligence du gouvernement à s'attaquer au problème de la mauvaise répartition de notre revenu national, le fait qu'il ait omis de s'occuper des prix excessifs et sans cesse croissants pour les consommateurs canadiens, ont eu des effets préjudiciables sur les cultivateurs, les pêcheurs, les travailleurs et surtout sur ceux qui touchent un revenu fixe. De plus, on n'a pas vraiment essayé d'éviter cette grève. Les compagnies de chemin de fer n'ont pas vraiment amorcé de négociations, si l'on songe qu'elles ont commencé il y a dix mois et que pendant tout ce temps, les compagnies n'ont pas fait une seule offre de règlement aux employés.

L'autre soir, au réseau de télévision national, le premier ministre (M. Pearson) a dit que les employés des chemins de fer avaient certainement droit à une augmentation de salaire. La Commission Munroe et la Commission Cameron ont toutes deux déclaré que les employés avaient droit à une augmentation de salaire. Toutefois, pendant dix mois, les chemins de fer ont refusé de reconnaître que les employés devraient recevoir une augmentation quelconque. Dix mois de frustration et de rancune se sont écoulés. Le résultat inévitable de cette frustration était la grève.

Monsieur l'Orateur, les travailleurs ne font pas la grève pour s'amuser. Si je comprends bien, les syndicats en question ne prévoient pas de salaires de grève. Les travailleurs comptent sur leur salaire hebdomadaire pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. Ce n'est que sous la provocation la plus extrême que les travailleurs décident finalement de faire la grève. Le fait est que dans ce cas, comme dans ceux des grèves de chemins de fer précédentes, les compagnies ont délibérément provoqué la grève parce qu'elles se sont servies d'une grève nationale des chemins de fer pour forcer le pays à leur donner de plus gros revenus. A maintes reprises depuis cinquante ans, les compagnies de chemin de fer ont bloqué les négociations et provoqué une grève afin d'obliger le Parlement à intervenir. Ils ont alors envoyé le projet de loi visant les salaires au Parlement sous forme soit de demande d'une subvention du gouvernement, soit de demande d'approbation parlementaire pour des augmentations des tarifs de transport des marchandises. Autant reconnaître le vrai coupable.

Au Canada, le Pacifique-Canadien a exploité ses employés; il a écorché les expéditeurs canadiens et depuis sa fondation, pillé le trésor public. Il a agi de la sorte à travers toute son histoire, de connivence avec les deux principaux partis politiques de ce pays. Nous avons à maintes reprises été témoins de cette danse rituelle. Les chemins de fer s'arrêtent, une grève a lieu, l'hystérie se répand, le Parlement fait adopter en vitesse une mesure législative, les hommes retournent au travail, une sorte de règlement est imposé, et ensuite le Parlement se voit dire par les chemins de fer: vous devez nous accorder plus de fonds pour payer la note des salaires que vous nous avez fait contracter. C'est ce qu'on pourrait appeler la danse de l'avarice et de l'opportunisme. Chaque pas est méticuleusement répété et on connaît à l'avance le résultat. Chose certaine, c'est le public qui en souffre.

Évidemment, les gouvernements que nous avons élus, libéraux ou conservateurs, ont tour à tour dénoncé cette pratique lorsqu'ils étaient dans l'opposition et l'ont appliquée une fois au pouvoir. En 1950, le gouvernement St-Laurent a introduit l'arbitrage obligatoire pour régler une grève des chemins de fer nationaux. Évidemment, l'opposition conservatrice s'est inscrite en faux contre cette mesure.

En 1960, pour empêcher une autre grève nationale des chemins de fer, l'administration Diefenbaker a imposé l'arbitrage obligatoire, et ceux de la première rangée à votre droite, monsieur l'Orateur, le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) et le ministre des Transports (M. Pickersgill), ont déployé toute leur éloquence à dénoncer cette violation des droits des citoyens et ce refus de donner libre cours à la négociation collective. Maintenant nous voyons ces mêmes personnes présenter une autre mesure d'arbitrage obligatoire et le même parti qui, en 1960, avait présenté une mesure très similaire s'y oppose vigoureusement.

• (4.40 p.m)

Le malheur, dans cette danse rituelle, c'est que, chaque fois, le parti au pouvoir a laissé la situation s'aggraver au point où l'hystérie et une psychose de crise forcent le Parlement à adopter une mesure législative coercitive et placent les Canadiens dans une position qui les oblige à accorder plus d'argent aux chemins de fer. Il est déjà assez déplorable, monsieur l'Orateur, que les actes du gouvernement le suivent, lui, mais les choses sont encore pires lorsque le Parlement s'y trouve engagé et que la population canadienne doit en subir les conséquences.